

L'Ordre des experts-comptables, première institution à inscrire ses diplômés dans la blockchain



En constante évolution, l'Ordre des experts-comptables s'emploie à mettre en œuvre des solutions en adéquation avec les nouvelles technologies. À l'occasion du 74^e Congrès de la profession, l'Ordre innove en dévoilant un cas d'usage concret qui a pour objectif de certifier l'authenticité des diplômes d'expertise comptable : *la blockchain des diplômés*.

Deux enjeux majeurs

- Pour la profession : appréhender les enjeux de la *blockchain en mettant en place un cas d'usage concret qui permet aux professionnels de se familiariser avec cette technologie* pour accompagner sereinement les entreprises face aux évolutions technologiques.
- Pour les recruteurs : répondre à la problématique concrète face à l'accroissement du nombre de faux diplômes.

Une relation tripartite pour la réalisation de ce projet

- **L'Ordre des experts-comptables** chargé d'émettre les attestations de diplômes, de les transmettre au format numérique aux diplômés et d'inscrire l'empreinte numérique dans la blockchain
- **Les diplômés** reçoivent leur attestation numérique et vérifient que l'empreinte numérique est bien inscrite dans la blockchain
- **De potentiels recruteurs** vérifient ainsi l'authenticité du diplôme

Les avantages de la *blockchain*

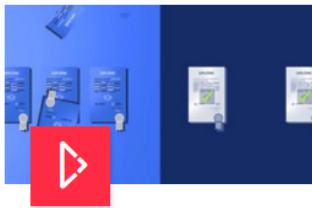
- Transparente et indépendante
- Simple et sécurisée
- Innovante et pérenne

Contact presse :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64 & Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26

LA BLOCKCHAIN DES DIPLÔMÉS



Définition de la blockchain :

Un socle technique permettant de sécuriser et de stocker de façon transparente et immuable l'échange d'informations au sein d'un réseau géré sans organe central de contrôle.

Cette solution permet de répondre à deux enjeux majeurs :

- Pour la profession : appréhender les enjeux de la *blockchain* afin d'en acquérir la technique spécifique, pour accompagner sereinement les entreprises face aux évolutions technologiques.
- Pour les recruteurs : répondre au problème de l'accroissement du nombre de faux diplômes.

Comment obtenir mon attestation ?

Comment authentifier votre attestation du DEC sur la Blockchain ?

L'authentification de l'attestation du diplôme du DEC repose sur le principe de la « preuve d'existence » d'un document.

Vérifier que l'attestation de diplôme fait partie d'une session recensée

Vérifier que la session de diplômés est présente dans la blockchain



Charger ou glisser l'attestation de diplôme du DEC à vérifier ici !

www.experts-comptables.fr/devenir-expert-comptable/la-blockchain-des-diplomes

Contact presse :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64 & Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26



Les chiffres-clés de la formation

- Le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), un diplôme reconnu par l'Etat, obtenu après BAC + 5 ans d'études + 3 ans de pratique professionnelle en cabinet
- 2 sessions par an : en mai et novembre
- Nouveaux diplômés :
 - En 2017 : 1 040
 - En 2018 : 1 113
- 21 000 experts-comptables exercent en cabinet
- 30 % des diplômés exercent en entreprise ou deviennent enseignants.

Définition de la blockchain :

La Blockchain ou chaîne de blocs est une technologie de stockage et de transmission d'informations, permettant la constitution de registres répliqués et distribués, sans organe central de contrôle, sécurisées grâce à la cryptographie et structurée par des blocs liés les uns aux autres, à intervalles de temps réguliers.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.



Contact presse :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64 & Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26